



DOSSIER DE PRESSE

I – LE MOT DE JÉRÔME ROUGE

« Agissons ensemble pour nos artisans et commerçants »

Les artisans et commerçants sont au cœur de nos villes et de nos quartiers. Ils répondent à nos besoins quotidiens. Leur présence assure non seulement une activité économique autour d'eux, mais aussi le lien social indispensable à nos communautés.

Cependant, ces entrepreneurs souffrent aujourd'hui de complications croissantes, notamment en ce qui concerne leurs déplacements quotidiens, la livraison de marchandises et le stationnement, ou encore l'évacuation des déchets. Ces complications sont d'autant plus pénalisantes que les politiques urbaines actuelles, guidées par la nécessité de réduire l'empreinte carbone et d'améliorer la qualité de l'air en centre-ville, imposent de nouvelles contraintes en matière de circulation.

Les artisans et les commerçants, nourris par leur indépendance et pourtant si proches des décideurs, restent fréquemment dans les angles morts des mesures d'accompagnement.

C'est la raison pour laquelle La Fabrique de la Logistique est fière d'avoir lancé le Programme Marguerite, soutenu par l'État au travers du dispositif des Certificats d'économies d'énergie (CEE). Elle se met à l'écoute des artisans et commerçants pour les aider à adapter leurs pratiques de logistique urbaine et à concilier impératifs économiques et environnementaux.

Son ambition est claire : accompagner les artisans et commerçants dans la transition vers des solutions logistiques plus durables en centre-ville. Il innove grâce à son approche mêlant un accompagnement sur mesure, un diagnostic individualisé par traceurs, un catalogue de solutions nouvelles ainsi qu'un site internet dédié.

Marguerite propose à ces TPE de sélectionner et tester des solutions adaptées à leur activité. L'objectif étant de les aider à passer de véhicules professionnels, dont 95 % fonctionnent encore au diesel, à des alternatives mutualisées dans les domaines de la livraison sur chantier, la collecte des déchets, la mobilité douce, le stockage partagé ou les tournées d'approvisionnement et d'expédition proposées par des transporteurs ou des grossistes.

La Fabrique de la Logistique s'est engagée dans le Programme Marguerite avec une démarche collaborative en partenariat avec l'Association des CCI métropolitaines et CMA France. Elle bénéficie du soutien de 6 territoires démonstrateurs parmi les plus grandes métropoles françaises. En perspective, les méthodes et outils qui seront ainsi élaborés pourront essaimer sur tout le territoire national.

Face aux difficultés logistiques majeures que rencontrent les artisans et commerçants qui opèrent en ville, le Programme Marguerite se présente donc comme une réponse pertinente et nécessaire qui sécurise la pérennité d'activités indispensables à la vitalité et à l'attractivité urbaine.

II – LA RAISON D'ÊTRE ET LES PARTENAIRES DU PROGRAMME MARGUERITE

A) LA RAISON D'ÊTRE DU PROGRAMME MARGUERITE

Porté par La Fabrique de la Logistique, le Programme Marguerite se donne pour mission de transformer la logistique urbaine des artisans et commerçants¹.

Le Programme Marguerite vise, sur quatre ans, à générer des économies d'énergie en proposant aux artisans et commerçants en compte propre, c'est-à-dire ceux qui effectuent eux-mêmes leurs opérations d'approvisionnement, de livraison, d'évacuation de déchets avec leur propre véhicule, d'en réduire l'utilisation en adoptant des pratiques logistiques mutualisées ou plus sobres.

Avec son catalogue de solutions, adapté à chaque territoire où le Programme Marguerite se déploie, artisans et commerçants sont invités à expérimenter de nouvelles solutions logistiques en bénéficiant d'une aide venant financer tout ou partie de la période test. Ce catalogue recensera l'offre proposée, à la fois par les entreprises locales, mais aussi par les entreprises d'implantation nationale.

Au terme de l'expérience, ce sont **1 800 conversions sur 6 territoires d'expression** qui sont attendues. Par conversion, on entend ici le fait qu'un artisan ou commerçant renonce entièrement ou partiellement à son véhicule en compte propre pour son activité logistique, c'est-à-dire qu'il ne l'utilise plus, moins et/ou mieux de manière mesurable et pérenne.

Actuellement, le Programme Marguerite a déjà accompagné des centaines de TPE en Ile-de-France. La ville de Lille et la métropole nantaise vont prochainement rejoindre l'aventure, à l'instar de Lyon, Aix-Marseille et Bordeaux au plus tard au printemps 2025.

B) LES PARTENAIRES DU PROGRAMME MARGUERITE

Le Programme Marguerite est soutenu par l'État au travers du dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE)².

Le Programme Marguerite repose sur un réseau solide de partenaires stratégiques, dont les Chambres de Métiers et de l'Artisanat (CMA France), l'Association des CCI métropolitaines (ACCIM), ainsi que de nombreux acteurs régionaux et nationaux. Ces partenaires jouent un rôle clé dans la diffusion du Programme grâce à leur connaissance approfondie des besoins des artisans et commerçants, ainsi qu'à leur vaste réseau d'influence. En effet, leur proximité quotidienne avec ces professionnels leur permet d'intégrer naturellement le Programme Marguerite dans leurs actions courantes d'accompagnement. Ils servent de relais pour sensibiliser et orienter les artisans vers des solutions logistiques durables et adaptées à leurs activités.

Du côté des métropoles, le Programme s'inscrit parfaitement dans les politiques locales déjà en place, qui visent à réduire l'empreinte carbone et améliorer la qualité de vie urbaine. En s'alignant avec les initiatives de mobilité durable et de réduction des émissions, telles que les Zones à Faibles Émissions (ZFE)³ ou les Zones à Trafic Limité (ZTL)⁴, le Programme Marguerite contribue directement à la réalisation des objectifs environnementaux fixés par les collectivités territoriales. Ces synergies renforcent la pertinence du Programme dans la transformation des pratiques logistiques en milieu urbain, tout en garantissant une cohérence avec les stratégies locales de transition écologique.

III - LES OBJECTIFS DU PROGRAMME MARGUERITE ?

A) UN OUTIL DE CONVERSION VERS DES SOLUTIONS DE LOGISTIQUE URBAINE DÉDIÉ AUX ARTISANS-COMMERÇANTS DES CENTRES-VILLES.

Le Programme Marguerite encourage les artisans et commerçants à se libérer de leurs contraintes de circulation et de stationnement par recours à des solutions leur permettant de réduire l'utilisation de leur véhicule professionnel. En offrant des solutions concrètes, comme l'approvisionnement express à vélo de pièces sur chantier ou la mise à disposition de vélos - cargos par exemple, le Programme Marguerite vise à optimiser l'efficacité des déplacements des TPE de l'artisanat et du commerce, tout en réduisant l'empreinte carbone de leurs activités en ville. Pour rappel, avec 6,4 millions de Véhicules utilitaires légers (VUL) roulants en 2023⁵, la congestion urbaine représente un problème majeur pour les centres-villes et leurs habitants. En Île-de-France, ce phénomène prend une ampleur particulière, avec une moyenne de 162 km de bouchons observée⁴ chaque jour ouvré en 2023. Les périodes de pointe (7h - 10h et 17h - 20h) concentrent la majeure partie de cette congestion. Le Programme Marguerite propose aux artisans et commerçants des alternatives pour réduire la part de leurs déplacements liée aux approvisionnements, livraisons, à l'évacuation de leurs déchets...

¹ Juridiquement, trois conditions légales doivent être remplies afin de considérer une entreprise comme étant « artisanale » :

- Un métier permanent prévu par la loi au Répertoire des Métiers (R.M.) tenu par la Chambre de métiers et exercé dans cette entreprise.
- Moins de 10 salariés (au moment de sa création)
- Être immatriculée au Répertoire des Métiers, même si l'activité artisanale est exercée à titre secondaire. Néanmoins, cette immatriculation ne fournit le titre d'artisan (maîtrise d'un art) que si elle est doublée d'un diplôme ou d'un titre homologué dans le métier exercé, ou d'une durée d'exercice du métier de 3 ans au moins.

Le terme de commerçant, quant à lui, désigne toute personne physique ou morale qui :

- Exerce des actes de commerce et en fait sa profession habituelle
- Est inscrite au Registre du Commerce et des sociétés qui est tenu au Greffe du Tribunal de Commerce du lieu où elle exerce ses activités professionnelles
- <https://www.petite-entreprise.net/P-563-136-G1-qu-est-ce-qu-un-artisan-definition.html>
- <https://www.petite-entreprise.net/P-564-136-G1-qu-est-ce-qu-un-commerçant-definition.html>

² Le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE), créé en 2005, constitue l'un des principaux instruments de la politique de maîtrise de la demande énergétique. Il repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée à tous les vendeurs d'énergie. Ces derniers doivent jouer un « rôle actif et incitatif » auprès des consommateurs : ménages, entreprises, collectivités, etc., se traduisant en général par des primes financières pour la réalisation de travaux (isolation, remplacement de chauffage, projets industriels, récupération de chaleur, etc.) ou la participation à des Programmes d'État pilotée par le Ministère de la Transition Ecologique visant à identifier de nouveaux leviers d'efficacité énergétique.

En contrepartie, les obligés peuvent demander les certificats correspondants (CEE). S'ils n'obtiennent pas de CEE à hauteur de leur obligation, les vendeurs d'énergie se voient appliquer une pénalité financière. Le dispositif mobilise ainsi de l'ordre de 4 à 6 milliards d'euros par an dans tous les secteurs (résidentiel, tertiaire, industrie, transports, agriculture, réseaux).

³ - <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/zones-faibles-emissions-zfe>

⁴ - <https://media.roole.fr/transition/territoires/quest-ce-qu'une-ztl-zone-a-traffic-limite> III - Les objectifs du Programme Marguerite ?

⁵ - <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/63-millions-de-vehicules-utilitaires-legers-en-circulation-au-1er-janvier-2022>

B) UN OUTIL AU SERVICE DU MAINTIEN DE L'ACTIVITÉ DES ARTISANS-COMMERÇANTS EN CENTRE-VILLE

Le commerce de proximité dans les centres-villes subit une érosion, visible à travers l'augmentation du taux de vacance des baux commerciaux. Cette tendance s'accompagne d'une montée des difficultés pour les artisans, notamment ceux du bâtiment, qui représentent à eux-seuls 39 % des entreprises artisanales.⁶

En effet, de plus en plus d'artisans refusent d'intervenir dans ces zones, où l'accès est difficile et les coûts de stationnement élevés, rendant les projets souvent trop coûteux pour les clients, qui refusent d'en absorber les surcoûts. Le Programme Marguerite apporte des solutions concrètes aux difficultés de déplacement des artisans-commerçants, telles que la mutualisation des tournées de collecte pour l'évacuation des déchets de chantier. Ainsi, ils peuvent réaffecter le temps perdu en trajets à leur activité principale.

En s'attaquant aux problématiques d'accessibilité et de coût, le Programme contribue à revitaliser les centres-villes et y maintenir l'activité des artisans et commerçants, tout en soutenant une économie plus durable.

Grâce au Programme Marguerite, le dynamisme et l'attractivité des centres-villes sont renforcés. Moins engorgés, ces espaces urbains retrouvent leur attractivité et deviennent à nouveau des territoires à investir pour les artisans-commerçants, plus propices à l'installation de nouveaux commerces.

C) UN OUTIL AU SERVICE DE L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE EN VILLE

Les villes, en tant que moteurs économiques et démographiques, sont au cœur de la transition écologique. Particulièrement touchées par les émissions de polluants, notamment les particules fines (PM2.5) et le dioxyde d'azote (NO2), qui proviennent en grande partie du trafic routier, les villes doivent veiller à maintenir une qualité de vie pour leurs habitants, tout en conservant leur attractivité économique.

Pour garantir cette qualité de vie, les pouvoirs publics ont ainsi mis en place plusieurs politiques pour améliorer la qualité de l'air. L'une des mesures phares est l'instauration des Zones à Faibles Émissions (ZFE)⁷, ainsi que son obligation sous injonction européenne, qui imposent des restrictions de circulation aux véhicules les plus polluants dans les agglomérations de plus de 150 000 habitants. Déjà adopté par 250 villes ou métropoles européennes, leur principe est reconnu comme particulièrement efficace pour réduire les émissions de polluants provenant du trafic routier. C'est un outil de reconquête de la qualité de l'air et d'atténuation du changement climatique ; de protection également des habitants les plus fragiles et les plus exposés (enfants, personnes âgées, riverains de grands axes).

Pour savoir si un véhicule est autorisé à circuler, on doit se référer à son étiquette Crit'Air. Il existe en effet une classification des véhicules selon leur niveau d'émissions de polluants atmosphériques.⁸ La loi d'orientation des mobilités (LOM) de 2019 a rendu obligatoire la création d'une ZFE dans les métropoles où les normes de qualité de l'air sont enfreintes : Paris, Grenoble, Lyon, Strasbourg, Aix-Marseille-Provence, Montpellier...

Une autre mesure concerne les Zones à trafic limité (ZTL) et les zones piétonnes, qui consiste à créer des zones où le trafic dit de « transit », c'est-à-dire des véhicules ne faisant que traverser la zone sans s'y arrêter, est interdit. C'est le cas à Paris, qui vient de mettre en place une ZTL à l'issue des Jeux Olympiques, à la suite d'une consultation publique organisée du 11 avril au 13 mai 2024.¹⁰

La loi climat et résilience de 2021 est venue préciser le tempo, avec un calendrier progressif d'interdiction des véhicules les plus polluants. À Paris, depuis le 1^{er} juin 2021, seuls les véhicules classés Crit'Air 3 et inférieurs sont autorisés à circuler intra-muros, hors périphérique et bois⁹.

⁵ - <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/63-millions-de-vehicules-utilitaires-legers-en-circulation-au-1er-janvier-2022>

⁶ - <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8070057>

⁷ - <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043956924>

⁸ - Crit'Air 0 – 100% électrique et hydrogène Crit'Air 1 – Véhicules gaz ou hybride rechargeables, véhicules essence depuis le 1^{er} janvier 2011 pour les voitures, depuis le 1^{er} janvier 2017 pour les motocycles et 1^{er} janvier 2018 pour les cyclomoteurs. Crit'Air 2 – Véhicules essence et hybrides entre 2006 et 2010, véhicules diesel depuis le 1^{er} janvier 2011 pour les voitures, entre 2007 et 2016 pour les motocycles et entre 2007 et 2017 pour les cyclomoteurs

Crit'Air 3 – Véhicules essence, hybride, entre 1997 et 2005, diesel entre 2006 et 2010, entre mi 2004 et 2006 pour les motocycles et les cyclomoteurs

Crit'Air 4 – Véhicules diesel, entre 2001 et 2005 pour les voitures, entre mi 2000 et 2004 pour les motocycles et les cyclomoteurs

Crit'Air 5 – Véhicules diesel, entre 1997 et 2000

Non-classés – Avant 1997 pour les voitures et avant le 31 mai 2000 pour les motocycles et cyclomoteurs

⁹ - <https://www.zonefaiblesemissionsmetropolitaine.fr/#:~:text=Quel%20est%20le%20calendrier%20de,s%C3%A9ance%20du%2013%20juillet%202023.>

¹⁰ - <https://www.paris.fr/pages/paris-cree-une-zone-apaisee-dans-le-centre-de-la-capitale-20426>

DAVID BELLIARD*Adjoint à la maire de Paris**en charge de la transformation de l'espace public, des transports, des mobilités, du code de la rue et de la voirie.***Comment le programme CEE (réduction des dépenses d'énergie) Marguerite qui vise à mutualiser les moyens logistiques des artisans et commerçants rejoint-il les priorités de la Ville de Paris de transformation des mobilités ?**

Nous avons mis en oeuvre, à la Ville de Paris, une véritable Stratégie Logistique sur la mandature (2022-2026) (...) La Ville accompagne tout particulièrement les commerçants qui sont désireux de contribuer à la transition écologique, de développer des circuits courts et d'utiliser des modes doux. Et nous visons également une plus grande optimisation des flux et des tournées pour réduire le nombre de véhicules. Ainsi, le Programme Marguerite, avec ses initiatives de mises en relation et de soutien aux acteurs de la logistique et aux commerçants, est en pleine cohérence avec les engagements de la Ville.

Comment l'équipe Marguerite peut-elle s'appuyer sur la Ville de Paris pour son déploiement dans les 2 ans à venir ?

Pour commencer, le programme Marguerite s'appuie sur l'offre Mobilib' d'autopartage qui est un beau levier que la Ville propose afin de mutualiser et partager les véhicules des professionnels ! Nous pourrions également inviter l'équipe au sein de nos réseaux d'acteurs de la logistique et les mettre en relation avec les Mairies d'arrondissement, au plus proche de nos réseaux de commerçants.

IV- DES AVANTAGES D'ENVERGURE POUR LES ARTISANS ET COMMERÇANTS

La région Ile-de-France compte environ 238 000 entreprises artisanales, représentant 19 % des entreprises du territoire et employant près de 288 000 personnes⁹. La mobilité est donc un enjeu critique pour ces entreprises, en particulier celles exerçant leur activité dans les centres-villes denses comme Paris, où l'accès et le stationnement sont de plus en plus restreints.

OPTIMISATION DU TEMPS ET RÉDUCTION DES DÉLAIS

Les artisans et commerçants des grandes villes, comme Paris, sont confrontés quotidiennement à des embouteillages chronophages. Ainsi, selon le Baromètre Tomtom des villes les plus embouteillées de France, les automobilistes franciliens passaient en moyenne 120 heures par an dans les bouchons en 2023. Marguerite vise à apporter des solutions de mobilité douce et de logistique urbaine adaptées aux besoins spécifiques des TPE artisanales et commerciales, permettant non seulement de réduire ces pertes de temps, mais aussi de désengorger le trafic urbain.

L'INTÉRÊT DU PROGRAMME MARGUERITE POUR L'ACTIVITÉ DES ARTISANS ET COMMERÇANTS

Le Programme Marguerite vise à améliorer concrètement le quotidien des artisans et commerçants en réduisant le temps passé en déplacement, en atténuant la fatigue liée aux trajets et en leur permettant de réallouer le temps habituellement passé au volant sur leur coeur de métier, pour générer davantage de revenu. En adoptant des solutions de mobilité plus durables, ces professionnels peuvent également renforcer leur image de marque auprès d'une clientèle de plus en plus sensible aux enjeux environnementaux, tout en restant compétitifs.

⁹ - <https://www.zonefaiblesemissionsmetropolitaine.fr/#:~:text=Quel%20est%20le%20calendrier%20de,s%C3%A9ance%20du%2013%20juillet%202023.>

¹⁰ - <https://www.paris.fr/pages/paris-cree-une-zone-apaisee-dans-le-centre-de-la-capitale-20426>

¹¹ - <https://www.cma-idf.fr/fr/la-cma-idf/collectivites-territoriales/chiffres-cles.html>

V – UNE PLATEFORME DE SOLUTIONS MUTUALISÉES : COMMENT ÇA MARCHE ?

Le Programme Marguerite s'adresse aux artisans et commerçants travaillant seuls (dans 63 % des cas au niveau national) ou étant à la tête d'une entreprise de moins de 20 salariés.¹²

Les bénéficiaires doivent être en compte propre, c'est-à-dire être détenteurs d'un ou plusieurs véhicules thermiques utilisés professionnellement et être immatriculés.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Si l'artisan-commerçant répond aux critères d'éligibilité, il peut bénéficier d'un accompagnement personnalisé dans le cadre du Programme. Pour cela, il doit remplir un formulaire de contact et sera rappelé par l'Équipe Marguerite.

Deux cas de figure se présentent alors :

1. Il connaît déjà la solution qu'il souhaite tester : il contacte directement la solution.
2. Il ne connaît pas encore la solution adaptée à ses besoins : il est alors conseillé par l'Équipe Marguerite, tiers de confiance neutre, qui effectue au besoin un diagnostic de ses mobilités afin de l'orienter au mieux vers la solution la plus adaptée. L'artisan-commerçant est alors redirigé vers celle-ci pour en tester les services proposés. À l'issue de la période d'essai, l'artisan-commerçant reste libre d'adopter durablement ou non la solution.

Francesco Salvatore - Plombier

« Les sacs de gravats, ça pèse super lourd ! Depuis que je les fais collecter directement en fin de chantier, je m'esquinte moins le dos et en plus je m'évite les allers-retours à la déchetterie ».

Sylvie Dumontcel - Fleuriste

« Depuis que mes bouquets sont livrés par les transporteurs spécialisés, je ne perds plus de temps en déplacement et je peux me consacrer entièrement ma passion ».

Malek Benyoub - Boulanger-pâtissier

« Livrer mon pain tous les jours aux cantines scolaires et maisons de retraite, c'est le stress du matin ! Avec le vélo - cargo, je gagne un temps fou sur mes déplacements, et du coup j'ai plus de temps pour réfléchir à de nouvelles recettes ».

UN BOUQUET DE SOLUTIONS EN ILE-DE-FRANCE

boks

BOKS : www.boks.app

Désignation : Solution de consignes connectées pour la réception des colis adaptées à tous les usages : particuliers, professionnels et collectivités.

À propos :

BOKS s'adresse aux artisans et commerçants qui cherchent à simplifier la gestion de leurs livraisons au quotidien. Que ce soit pour l'envoi ou la réception de colis, les consignes sécurisées BOKS offrent une solution flexible et accessible 24/7, permettant de gagner du temps et d'optimiser leur activité sans se soucier des horaires de transporteurs.



CARGONAUTES : www.cargonautes.fr

Désignation : Livraison en centre-ville de marchandises à vélo-cargo.

À propos :

Cargonautes offre des services de livraison urbaine à vélo cargo, ainsi que des solutions de stockage et de préparation de commandes pour les entreprises.

Clem'

CLEM' : www.clem-e.com

Désignation : Solutions d'autopartage d'utilitaires électriques.

À propos :

Clem' révolutionne la mobilité des artisans et commerçants avec son autopartage de véhicules électriques et ses solutions de recharge intelligentes, vous permettant de ne plus vous soucier du stationnement en centre-ville et des coûts de carburants et d'entretien des véhicules professionnels.

¹² - <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5014069>



DOOITCH : www.dooitch.com

Désignation : Livraison en moins d'une heure de tous types de matériaux et consommables du bâtiment.

À propos :

Dooitch révolutionne les approvisionnements des artisans du BTP grâce à sa livraison express en vélos-cargos. Ils répondent à vos enjeux de rapidité et de flexibilité, en vous permettant de rester concentrés sur votre activité.



FLEXIMODAL : www.fleximodal.fr

Désignation : Conception de solutions de cyclo-mobilité professionnelle pour les artisans et commerçants.

À propos : FlexiModal réinvente les déplacements en centre-ville avec des solutions vélo-cargo et remorques innovantes, adaptées à un usage professionnel intensif et à la circulation du centre-ville. La technologie Lift&Go brevetée intégrée aux solutions FlexiModal de la gamme Lift offre une grande polyvalence à ses utilisateurs. Cette technologie ergonomique permet de lever un contenant depuis le sol pour le transporter ensuite, ce qui en fait à la fois un outil de manutention et de transport.



JHOG : www.jhog.fr

Désignation : Spécialiste français des solutions vélos-cargos pour professionnels.

À propos :

JHOG propose des vélos-cargos et des remorques adaptés à vos besoins, fiables et nécessitant peu d'entretien, le tout au travers de services complets de vente ou location, incluant la livraison, l'assurance et le reconditionnement.



K-ryole : www.k-ryole.com

Désignation : Remorques électriques intelligentes pour vélo.

À propos :

K-Ryole révolutionne vos livraisons et déplacements en centre-ville avec des remorques électriques intelligentes, offrant une alternative durable et efficace aux véhicules utilitaires.



LES RIPEURS : www.lesripeurs.com

Désignation : Collecte et revalorisation des déchets de chantier.

À propos :

Les Ripeurs proposent aux professionnels du bâtiment, artisans, entreprises de construction et collectivités locales une solution rapide et fiable pour la gestion de leurs déchets de chantier.



VUF BIKES : www.vufbikes.com

Désignation : Vente de triporteurs et d'équipements adaptés aux professionnels.

À propos :

VUF Bikes offre une gamme variée de triporteurs électriques, de remorques et d'accessoires modulables conçus pour transporter des poids et volumes importants et répondre ainsi aux besoins spécifiques des professionnels implantés dans les centres-villes.



RUNGIS MARKET : www.rungismarket.com

Désignation : Marketplace de grossistes en produits frais en provenance directe du Marché de Rungis.

À propos :

Rungis Market propose plus de 10 000 références de produits frais toutes catégories (fruits et légumes, boucherie, marée, crèmerie, équipements, etc.) avec une livraison unique dès 6 h le lendemain pour toute commande passée jusqu'à 23 h 59. Pour encore plus de simplicité, Rungis Market vous établit une seule facture et mutualise la livraison de tous vos produits en une seule tournée : un service ultra-compétitif !



VELAB : www.velab.pro

Désignation : Vente et location de solutions cyclo-logistiques pour les professionnels.

À propos :

VELAB s'adresse aux artisans exerçant leurs activités en ville (plombier, électriciens...), ou commerçants ambulants (restaurateurs...), désireux d'optimiser, à la fois leur pratique professionnelle, mais aussi leur empreinte carbone.

VI – LIENS VERS DES VISUELS




marguerite


marguerite
MAIN DANS LA MAIN POUR S'ADAPTER À LA VILLE DE DEMAIN



Visuels
à télécharger

VII - L'ÉQUIPE DU PROGRAMME MARGUERITE



Jean-Pierre Sachs

Directeur de Programme CEE
Marguerite

jean-pierre.sachs@programme-marguerite.io

Après vingt ans dans la logistique de tournage puis dans l'alimentaire durable, je suis ravi d'avoir rejoint La Fabrique de la Logistique pour soutenir le Programme Marguerite et par notre action auprès des artisans et commerçants, accélérer la transition vers une ville bas carbone. Passionné par la gestion de projets complexes, j'ai toujours eu à cœur d'opérationnaliser des initiatives vertueuses ayant un impact concret au quotidien. Je m'efforce ainsi de représenter un Programme qui correspond pleinement à mes aspirations.



Delphine Blanc

La Fabrique de la Logistique
Déléguée Générale

delphine.blanc@fablog.io
06 62 10 94 61

Une expertise logistique commerciale et marketing exercée pendant 20 ans chez différents prestataires du transport express comme UPS, Geodis ou Chronopost avant de bifurquer vers une approche durable du secteur en rejoignant comme Déléguée Générale la Fabrique de la Logistique en 2022.



Jérôme Rouge

La fabrique de la Logistique
Président

jerome_rouge@orange.fr
06 08 87 97 60

ESCP Business School

Une expérience variée du pilotage de projets de transformation dans le conseil et la direction d'entités opérationnelles dans la Supply Chain.

Dirigeant d'un bureau d'études en logistique urbaine spécialisé dans le secteur du BTP avec une conviction : anticiper les contraintes de transport et de stockage de matériaux est un facteur clef de performance environnementale et économique.

Président de la Fabrique de la Logistique et animateur de la communauté Logistique de chantier.

À propos du Programme Marguerite

Le Programme Marguerite, soutenu par l'État au travers du dispositif des Certificats d'économies d'énergie (CEE) et porté par La Fabrique de la Logistique, se donne pour mission de transformer la logistique urbaine des artisans et commerçants. Il vise, sur quatre ans, à générer des économies d'énergie en proposant aux artisans et commerçants en compte propre, c'est-à-dire qui effectuent eux-mêmes leurs opérations logistiques avec leur propre véhicule, d'en réduire l'utilisation en adoptant des pratiques logistiques mutualisées ou plus sobres. Avec son catalogue de solutions, le Programme Marguerite encourage les artisans et commerçants à expérimenter de nouvelles pratiques logistiques en bénéficiant d'une aide venant financer tout ou partie de la période test.

RELATIONS PRESSE
Marie-Sophie BARRAL
06 14 10 14 35
ms_barral@yahoo.fr

RED AGENCY
Stéphanie BUIEKANT
06 19 57 86 66
stephanie@red-agency.fr



programme-marguerite.fr

